

Les relations entre les Canadiens s'amélioreront grâce au travail positif de chacun d'entre nous. La nation canadienne prospérera en tant que tous les Canadiens réaliseront tous les avantages de notre association sous le signe d'un patriotisme éclairé et généreux.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, comme le veut la coutume, mes premières paroles sont pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'offre également des félicitations à tous ceux qui ont eu des promotions du côté du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, en cette année 1964, les citoyens de Joliette célèbrent le centenaire de l'incorporation de leur ville. Notre cité est fière de porter le nom de son fondateur, l'honorable Barthélemy Joliette. Le notaire Barthélemy Joliette, par ses nobles qualités et les immenses relations de sa famille, ne tarda pas à s'imposer à l'attention. Aussi, dès 1817, il était candidat aux élections du comté de Leinster, maintenant l'Assomption, mais il essayait la défaite aux mains de Jacques Lacombe. M. Joliette contestait l'élection et, après trois ans de procès, était déclaré élu. Il entra alors au Parlement qui est dissous le lendemain. Il se portait candidat à nouveau et était élu sans opposition en 1820. A l'expiration de son mandat, il abandonnait la vie publique, nourrissant d'autres desseins qui allaient employer tout son temps et toute son énergie.

Les autorités municipales, les organismes sociaux de Joliette, en collaboration avec la Commission du centenaire, entendent déployer tous leurs efforts pour souligner avec éclat le centenaire de l'incorporation de notre cité.

Les autorités religieuses, telles que les Clercs de Saint-Viateur, ont contribué à l'évolution morale et matérielle de notre ville.

En 1845, M. Joliette commençait à bâtir le collège qui porte son nom. En 1846, le collège ouvrait ses portes sous la direction des Clercs de Saint-Viateur. Depuis sa fondation, le séminaire de Joliette s'est taillé une réputation internationale, puisqu'il a donné à l'Église et à l'État des hommes qui ont servi leur patrie tant au Canada qu'à l'étranger.

J'invite tous les Canadiens des autres provinces à venir visiter Joliette cette année: ils y trouveront une population accueillante et un endroit favorable à l'établissement de nouvelles industries. Je demande en outre aux gouvernements, tant fédéral que provincial, de souligner ces fêtes du centenaire en concrétisant deux projets qui contribueront à l'épanouissement économique de notre ville. D'abord, la construction d'un hôpital de 500 lits s'impose pour remplacer l'hôpital

[M. Rinfret.]

actuel qui est devenu inadéquat; deuxièmement, il importe de hâter la construction d'une nouvelle route pour relier Joliette à Montréal; ce dernier projet doit évidemment être d'initiative provinciale.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement de la province de Québec manque de fermeté à l'égard du gouvernement d'Ottawa en ce qui a trait à la récupération de ses pouvoirs de taxation indispensables à ses besoins essentiels, tels ceux de l'éducation.

Le 5 avril 1963, à l'Assemblée législative, M. Lesage déclarait:

Les provinces ont donc une responsabilité évidemment dans le développement économique de leur territoire. La constitution le prévoit implicitement par la répartition qu'elle fait entre les pouvoirs provinciaux et les pouvoirs fédéraux; les faits exigent que les provinces s'en acquittent.

Et M. Lesage continuait:

Voilà quelle était notre thèse l'an dernier. C'est celle qui a guidé notre attitude depuis 1960. Elle demeure aujourd'hui la même et je n'entrevois rien qui puisse la modifier. Nous avons entrepris, au Québec, une œuvre de rénovation nationale et nous ne tolérerons pas—quel que soit le parti qui prendra le pouvoir lundi prochain—que l'on nous refuse, pour des raisons que nous ne saurions accepter, les moyens d'action qui nous manquent encore.

Le journal *La Presse*, en date du 22 mai 1963, rapportait:

La partie de son discours du budget relative au partage des impôts était véritablement un ultimatum adressé à Ottawa, a affirmé hier soir le premier ministre Jean Lesage, au cours de la télémission «Conférence de presse».

Monsieur l'Orateur, le 8 avril dernier, le gouvernement actuel a été élu. Lors de la dernière conférence fiscale, le premier ministre du Québec, de lion qu'il était est devenu brebis. Son attitude a été un recul et, comme saint Pierre, il a déclaré à trois reprises: Je n'ai jamais employé le mot ultimatum.

Monsieur l'Orateur, l'ancien député de Québec-Montmorency déclarait en 1954:

Je prétends que le parti libéral provincial devrait être capable de trouver dans ses rangs un chef qui ne soit ni fédéraliste, ni moins un valet d'Ottawa, afin que la ligne de démarcation soit nettement prononcée entre ces deux groupements politiques, et cela, afin de permettre au parti libéral provincial de s'en tenir à la politique traditionnelle des Gouin et des Taschereau en ce qui concerne l'autonomie fiscale de la province de Québec. Si l'on persiste à vouloir désigner comme chef un député fédéral, je suis sincèrement convaincu que la direction du parti commettra une grave erreur politique.

Wilfrid Lacroix, M.P. (1954)

M^e Louis-Philippe Pigeon, le conseiller juridique du gouvernement de M. Lesage, a déjà affirmé publiquement qu'il était beaucoup plus facile de sauvegarder l'autonomie du Québec lorsqu'un gouvernement de «couleur» opposée siégeait à Ottawa.